HONORAIRES D'AGENCE

Honoraires en vigueur à partir du 1er janvier 2026

TVA en vigueur au 1er janvier 2026 : 20%

MANDATS DE VENTE

Montant TTC de la transaction	Honoraires TTC
Ventes inférieures à 125 000 €	7 000 €
De 125 000 à 350 000€	6 %
A partir de 350 001 €	5 %
Forfait parking	3 000 €
Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA)	6 %
Biens immobiliers mixtes (habitation et commercial)	7 %
Terrains et Locaux commerciaux	7 %

Les honoraires de transaction sont à la charge du Vendeur ou de l'Acquéreur selon les conditions du mandat

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

MANDATS DE RECHERCHE : Honoraires de 5 % à la charge du mandant

MANDATS DE LOCATION

Baux d'habitation, nu ou meublé, soumis à la loi de juillet 1989 (zones très tendues)			
	Visites, constitution du dossier, rédaction d'acte	Etat des lieux	Mise en location, entremise et négociation
Locataire	12,10 € / m²	3,03 € / m²	
Bailleur	12,10 € / m²	3,03 € / m²	Max. 5% du loyer annuel charges comprises